

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
5/09/2017	05/09/2017	2017/1787

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une plate-forme à conteneurs au Port de Béthune.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
9. Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales b) Ports de commerce, quais de chargement et de déchargement reliés à la terre et avant-ports accessible aux bateaux de plus de 1 350 tonnes.	Le projet consiste en une extension et un aménagement d'une plate-forme à conteneurs avec quais de chargement/déchargement bord au canal à grand gabarit d'Aire à la Bassée.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'aménagement et le réaménagement d'une plate-forme à conteneurs au Port de Béthune. Ces conteneurs arriveront par bateaux et/ou camions.

Le programme des travaux est le suivant :

- Déconstruction d'un bâtiment sur l'emprise du site (1 065 m² environ)
- Réalisation d'une plate-forme de stockage et manutention de conteneurs (16440 m²) ;
- Mise en place de 20 prises pour conteneurs frigorifiques ;
- Mise en place d'un marquage au sol afin de structurer les déplacements (reachstackers, camions, piétons) ;
- Renforcement de 152 ml de plateforme bord à quai (+ 65 ml de quai renforcé existants) pour permettre le chargement/déchargement de conteneurs par reachstacker de deux bateaux de 100 m de long ;
- Mise en place l'éclairage de la plate-forme nécessaire pour le travail de nuit.
- Installation d'une aire de lavage des conteneurs (400 m²) et d'une cuve carburant pour l'approvisionnement des reachstackers (<500 tonnes de gasoil en stockage, et <500 m³/an en distribution).

4.2 Objectifs du projet

Le réaménagement et l'extension de la plate-forme à conteneurs du port de Béthune vise à :

- améliorer les conditions d'exploitation de la plate-forme existante et permettre l'utilisation de deux reachstackers en simultané lors du chargement et du déchargement d'un bateau ;
- améliorer les capacités d'accueil : possibilité demain de traiter deux barges de 100 m de long en même temps ;
- sécuriser le site : clôture, portails et barrières levantes et permettre le dévoiement des véhicules non autorisés afin de répondre aux exigences de sécurité des clients ;
- disposer de capacités de stockage de conteneurs plus importantes.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'opération sera réalisée en deux phases distinctes.

Ce phasage est imposé par la négociation entre le port de Béthune et l'entreprise EQIOM qui exploite un terrain sur lequel doit s'étendre la plate-forme conteneur. En effet, EQIOM prévoit de déménager ses installations sur une autre parcelle du port.

La première phase consiste en :

- réaménagement de la plate-forme conteneur existante ;
- extension vers l'Ouest sur une parcelle de 1600 m² non exploitée actuellement ;
- extension sur l'emprise du bâtiment déconstruit ;
- utilisation du quai existant sur une longueur de 100 m et une largeur de 25 m.

La seconde phase travaux consiste en l'intégration d'une partie de la parcelle EQIOM d'une surface de 3350 m² ainsi que l'augmentation de la longueur de la plate forme bord à quai pour pouvoir accueillir deux bateaux en simultané. Il sera notamment nécessaire de :

- renforcer la plate forme bord à quai existant afin de permettre le chargement/déchargement de conteneurs par reachstacker ;
- réaliser une extension de la plate-forme de stockage et manutention de conteneurs ;
- mettre en place l'éclairage pour l'extension de la plate-forme nécessaire pour le travail nuit ;
- modifier le marquage au sol afin de structurer la nouvelle organisation des déplacements (reachstackers, camions, piétons).

A l'issue des deux phases, la surface totale de la plate-forme sera donc de 16 440 m² au total.

Calendrier prévisionnel : travaux phase 1 de juillet 2018 à février 2019, et travaux phase 2 de décembre 2018 à mars 2019.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issue de la première phase, l'exploitation permettra d'accueillir une barge de 100 m de long et de stocker l'équivalent de 176 EVP (équivalent vingt pieds) sur deux hauteurs dont 12 conteneurs frigorifiques (20 pieds ou 40 pieds).

La plate-forme permet le chargement d'un bateau par deux reachstackers.

A l'issue de la seconde phase de travaux, l'exploitation permettra d'accueillir deux barges de 100 m de long et de stocker l'équivalent de 240 EVP (sur deux hauteurs) dont 12 conteneurs frigorifiques (20 pieds ou 40 pieds).

La plate-forme permet le chargement de deux bateaux en simultané.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir

Déclaration Loi sur l'eau

NB - le projet de développement global du port de Béthune-Beuvry dans lequel la présente zone est incluse a reçu son arrêté préfectoral d'autorisation le 19 octobre 2016.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface totale du projet (plate-forme + voiries) = 16 440 m ²	
Avec :	
- Longueur et surface de quai = 152 ml à renforcer sur 25 ml de largeur = 3 800 m ² (et 65 ml de quai existants)	
- Aire de lavage = 400 m ²	
- Cuve carburant = <500 tonnes de gasoil en stockage, et <500 m ³ /an en distribution).	

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Port fluvial de Béthune-Beuvry,
62 400 Béthune

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 2° 6' 7" 19" 66 Lat. 5 0° 5' 3" 58" 70

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un environnement général sous forte influence anthropique. Les zones urbanisées (Béthune et Beuvry), les axes de communication (proximité de l'A26, les lignes ferroviaires, le canal d'Aire à la Bassée) et les cultures intensives voisines dominent très largement le paysage. Aucune zone naturelle d'intérêt reconnu ne concerne directement le projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Arrêté préfectoral du 5 octobre 2015 porte approbation, dans le cadre de la deuxième échéance de la Directive Européenne 2002-49-CE, du plan de prévention du bruit dans l'Environnement du Réseau Autoroutier Concédé (S.A.N.E.F), Réseau Routier National Non-Concédé et du Réseau Ferroviaire du Pas-de-Calais
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le Plan de Prévention des Risques Inondations de la vallée de la Lawe a été prescrit le 1er octobre 2013.</p> <p>Ce PPR est actuellement en cours de révision mais actuellement applicable par anticipation. Il concerne 54 communes dont Béthune.</p> <p>Les communes de Béthune et Beuvry font aussi l'objet d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRT de SI GROUP Béthune) depuis le 07/12/2009 (avec un Arrêté Préfectoral de prolongation du délai d'approbation du 17/05/2011).</p>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une étude de sol réalisée en juin 2017 par le bureau d'études Ixsane a conclu sur une pollution localisée en sulfates, sélénium et fluorures dans les éluats. Les terres polluées seront mises en installation de stockages de déchets non inertes.</p>
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se localise dans un périmètre de protection rapproché de captage AEP.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La station de lavage des conteneurs utilisera l'eau du réseau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone est déjà anthropisée et imperméabilisée et ne présente pas d'enjeu relatif à la faune et à la flore.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Béthune est située dans le périmètre du PPRT de SI Group-Béthune SAS, qui est un site SEVESO II seuil haut. Le site du projet est néanmoins en dehors des périmètres de danger autour de l'usine.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Béthune est soumise au risque inondation, le PPRN de la Vallée de la Lawe est applicable par anticipation. le site n'est pas concernée par une zone inondable identifiée ni une zone de probabilité de crue sur le TRI de Béthune-Armentières.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise de manière globale à permettre le report d'une partie du transport routier vers le transport fluvial. Le nombre de PL est évalué au minimum à 50/60 par jour et le nombre minimum de bateaux à de 2 /jour. Toutefois, le transport multimodal permettra une économie estimée à 8 millions T/km/an. De plus le projet améliore la sécurisation du site et sa configuration (fluidification des flux de camions, chargement et déchargement des bateaux optimisés)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Futures sources de bruit : trafic des camions et des péniches + manutention des conteneurs par les reachstackers. Exploitation de la plate-forme prévue 7 jours sur 7, de 4h à 22h. Une étude acoustique menée en 2017 par Kaliès (voir annexe) a conclu que l'augmentation des niveaux sonores suite au projet demeurera conforme à la réglementation sur les bruits de voisinage.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet comprend la mise en place de l'éclairage de la plate-forme pour le travail de nuit. (40 lux mini sur zones travail, 10 lux mini sur voies de circul). L'éclairage de la plate-forme, durant la première phase, sera effectué par 4 mâts équipés de projecteurs dont le nombre et la hauteur seront à définir selon l'étude d'éclairage (réalisée lors des études de maîtrise d'oeuvre). Pour l'aménagement définitif, trois mâts seront ajoutés pour éclairer l'extension. Un mât sera également à déplacer afin de le positionner au centre de la zone de retournement poids lourds.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eaux de rejet de la station de lavage de conteneurs rejetées vers courant de la Goutte après décantation et traitement de type débourbeur / deshuileur. Eaux pluviales collectées sur surfaces imperméabilisées, rejetées au courant de la Goutte après tamponnement et traitement de type débourbeur / deshuileur. Ces éléments seront décrits dans le dossier de déclaration Loi sur l'eau.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet consiste au réaménagement d'une plate-forme existante, la zone est déjà anthropisée et imperméabilisée. Il ne consomme pas de foncier, n'entraîne pas d'imperméabilisation supplémentaire et n'impacte pas de milieux naturels, ou agricoles. Il n'a pas d'incidences susceptibles de se cumuler avec d'autres projets éventuels. Par ailleurs, il n'est pas identifié de projets existants aux alentours susceptibles d'interagir avec le présent projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet aura globalement des incidences positives sur le trafic routier, et donc sur le bruit et la qualité de l'air à l'échelle régionale. En effet, grâce au report modal de la route vers la voie d'eau, le projet permettra de diminuer le trafic des poids lourds, et ainsi de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, et la consommation de carburant.

Par ailleurs la zone étant déjà imperméabilisée, le projet ne comporte pas d'incidence significative sur les milieux naturels.

En ce qui concerne le bruit sur la plate-forme, une étude a montré que les seuils réglementaires en matière de bruit de voisinage seront respectés.

En ce qui concerne le traitement des eaux, les eaux pluviales et de la station de lavage seront collectées, tamponnées et traitées par déboureur/deshuileur avant rejet au milieu, conformément à la législation eau.

Les sols pollués seront exportés vers une installation de stockage de déchets.

En ce qui concerne la pollution lumineuse, les éclairages seront installés uniquement dans les zones de travail, ils seront équipés d'une horloge crépusculaire et orientés de manière à minorer le flux lumineux vers le haut.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de sa nature et de son implantation, à savoir le réaménagement d'une zone déjà imperméabilisée, le projet aura des impacts environnementaux locaux très faibles.

A l'échelle globale, le projet aura par ailleurs des incidences positives liées au report modal.

De plus, il est inclus dans l'emprise du port fluvial de Béthune-Beuvry qui a reçu son arrêté préfectoral d'autorisation suite aux études environnementales réglementaires.

C'est pourquoi la possibilité de ne pas réaliser une étude d'impact faciliterait la mise en œuvre de ce projet qui répond à un besoin de développement d'utilisation de la voie d'eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude acoustique - Mars 2017 - Kaliès Etude sols pollués - Juin 2017 - Ixsane

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Lille

le, 18 juillet 2017

Signature

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

